

REPUBLICQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 26/02/2026	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 26/02/2026	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 26/02/2026	
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	7.5.5	Subvention accordée aux associations

2026
01
008
S²LO
Finances locales
ID : 032-213202088-20260223-2026FEV23_057-DE

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLICQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

8

Séance Publique ordinaire du **23 février 2026**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois février à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 13 février 2026, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Loïc DÉSANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Françoise LACAPERRE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mmes Corinne QUEVILLY, Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Laurianne DUCASSÉ
M. Ghislain de FLAUJAC
Mme Renée MIQUEL ZASSO
M. François-Xavier ROUX

Ont donné procuration :

Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE
M. François-Xavier ROUX à Mme Claire TRAMOND

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Loïc DÉSANGLES

Objet : Proposition d'attribution d'une subvention à l'association « Coopérative scolaire école maternelle La Ribambelle » au titre de l'année 2026

RAPPORTEUR : Éric MATTIUSSI, Adjoint au Maire chargé du sport, de la jeunesse et de l'éducation.

Comme les années précédentes, l'association « Coopérative scolaire école maternelle La Ribambelle » qui aide à financer l'organisation d'activités, de sorties scolaires, culturelles et artistiques à l'attention des enfants fréquentant l'école maternelle « La Ribambelle », a déposé un dossier de demande de subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2026.

Le budget prévisionnel au titre de 2026 ci-avant demande de subvention de 2 500 €.

Aussi, Monsieur l'adjoint au Maire propose à l'assemblée d'allouer, d'ores et déjà pour 2026, une subvention de 2 500 €, identique à celle attribuée en 2025, le vote du budget ayant lieu plus tardivement cette année, en raison du calendrier électoral.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'allouer à l'association « Coopérative scolaire école maternelle La Ribambelle », une subvention de 2 500 €, les crédits étant inscrits au budget 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Loïc DÉSANGLES



Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 26 FEV. 2026 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 26 FEV. 2026